



**Convocation de la 129<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café et des réunions  
connexes : 6 au 16 avril 2021  
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les  
participants<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

I.	Introduction .....	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle .....	2
III.	Participation .....	2
IV.	Quorum .....	2
V.	Interprétation .....	3
VI.	Pouvoirs et inscription .....	3
VII.	Séances .....	3
VIII.	Ordres du jour .....	4
Annexe I	Lettre type de pouvoir	
Annexe II	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	

---

<sup>1</sup> Le présent document contient les renseignements sur la 129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

## I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session virtuelle du Conseil international du Café et des réunions connexes est prévue du 6 au 16 avril 2021.
2. Le thème de l'année caféière 2020/21 est *La nouvelle génération du café - Se remettre de l'impact de la pandémie.*

## II. LOGICIEL DE CONFÉRENCE VIRTUELLE

3. La 129<sup>e</sup> session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**. L'OIC utilise la plate-forme Zoom afin d'offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle

## III. PARTICIPATION

4. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques.

## IV. QUORUM

5. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"
6. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

## V. INTERPRÉTATION

7. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais). Toutefois, en raison de contraintes budgétaires et techniques, l'interprétation ne sera disponible que pour la session du Conseil international du Café.

## VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

8. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [129<sup>th</sup> ICC Credential Form](#).

9. Compte tenu des nouvelles exigences des réunions virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs par le biais du **formulaire de pouvoirs de la 129<sup>e</sup> session du Conseil** au plus tard le 24 mars 2021. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

10. Tous les délégués dont le nom figure dans le formulaire officiel d'accréditation seront automatiquement inscrits à la réunion virtuelle du Conseil. Il est important, lorsque vous remplissez le formulaire de pouvoirs en ligne, d'indiquer l'adresse électronique de tous les délégués. Cela permettra au Secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom.

11. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

12. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 24 mars 2021**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [129<sup>th</sup> ICC Credential Form](#).

## VII. SÉANCES

13. La session virtuelle du Conseil et les réunions connexes se dérouleront de 11h00 à 16h00 (BST) du mardi 6 avril au vendredi 16 avril 2021 avec une pause de 30 minutes. Nous comprenons parfaitement que cet horaire peut causer des désagréments aux

Membres qui se connectent depuis des fuseaux horaires très différents. L'OIC tient à remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

14. En raison de contraintes de temps, les comités et le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord se réuniront sur quatre jours les 6, 8, 13 et 14 avril 2021 au cours de cette session virtuelle du Conseil.

15. Le programme de chaque jour sera le suivant :

**Mardi 6 avril 2021**

11h30 – 15h30: Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (Membres de l'OIC)

**Jeudi 8 avril 2021**

11h30 – 16h00: Comité des finances et de l'administration (Membres de l'OIC - restreint)

**Mardi 13 avril 2021**

11h30 – 14h30: Réunion conjointe – Comité des projets / Comité des statistiques / Comité de promotion et de développement des marchés (Membres de l'OIC/observateurs)

**Mercredi 14 avril 2021**

9h30 – 10h30: Réunion de coordination des Membres importateurs (Membres importateurs seulement)

**Mercredi 14 avril 2021**

11h00 – 12h00 Comité consultatif du secteur privé (Membres de l'OIC et membres du CCSP)

**Mercredi 14 avril 2021**

12h30 – 14h30 Réunion de coordination des Membres exportateurs (Membres exportateurs seulement)

**Jeudi 15 avril 2021**

11h30 – 16h00: 129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC)

**Vendredi 16 avril 2021**

11h30 – 16h00: 129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC)

## VIII. ORDRES DU JOUR

16. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.

17. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 24 mars 2021**.

### *Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café*

18. Conformément à une décision prise par le Conseil international du Café à sa 124<sup>e</sup> session, un groupe de travail a été créé dans le but d'examiner l'Accord international sur le Café en vigueur, ainsi que les propositions soumises par les Membres et les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil. **Le Groupe de travail se réunira le 6 avril 2021, la semaine précédant la 129<sup>e</sup> session du Conseil.** La Présidente du Groupe de travail présentera au Conseil un rapport intérimaire sur ses travaux.

### *Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs*

19. Pour la 129<sup>e</sup> réunion du Conseil, des réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs se tiendront le 14 avril 2021. Toutefois, à la demande des porte-parole des Membres exportateurs et importateurs, le Secrétariat de l'OIC est prêt à faciliter des réunions en ligne pendant le Conseil.



**Conseil international du Café**

129<sup>e</sup> session

Session virtuelle

15 et 16 avril 2021

Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

**Ouverture de la 129<sup>e</sup> session du Conseil**

**1. Ordre du jour – à adopter**

ICC-129-0

**2. Voix et pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**2.1 Répartition des voix pour l'année caféière 2020/21**

à suivre

Le Chef des opérations fera rapport.

**2.2 Pouvoirs**

verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

**3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur le marché du café – à noter**

verbal

**3.1 Rapport**

Le Directeur exécutif présentera un bref rapport intérimaire (octobre 2020 à avril 2021) sur les travaux de l'Organisation, en soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes en mettant l'accent sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OIC et l'exécution du Programme des activités et sur les partenariats et les contributions volontaires.

### **3.2 Conférence mondiale du Café**

Le représentant de l'Inde fera le point sur la situation concernant la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café qui devait se tenir à Bangalore (Inde) du 7 au 9 septembre 2020.

### **3.3 Rapport sur la mise en valeur du café et thème de l'année caféière**

Le Chef des opérations fera rapport sur le Rapport 2020 sur la mise en valeur du café qui porte sur "La valeur du café : durabilité, inclusion et résilience de la chaîne de valeur mondiale du café" et sur le thème de l'année caféière 2020/21 "La nouvelle génération du café - Se remettre de l'impact de la pandémie".

## **4. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café – à verbal *examiner***

Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café fera rapport.

## **5. Rapport des réunions des comités et autres organes - à verbal *examiner et, le cas échéant, à approuver***

- a. Le Chef des opérations fournira un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets, Comité de promotion et de développement des marchés.
- b. Comité consultatif du secteur privé (CCSP) - Le Président du CCSP fera rapport.

## **6. Groupe de travail public-privé sur le café verbal**

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès des travaux du Groupe de travail public-privée sur le café et les domaines de travail associés.

## **7. Questions financières et administratives**

### **7.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner**

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, y compris sur la situation financière de l'Organisation et le projet de budget administratif pour l'exercice financier 2021/22. à suivre

**7.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter** à suivre

**7.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice financier 2019/20 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**7.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2019/20 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront présentés aux Membres exportateurs pour approbation.

**7.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2019/20 et rapport du vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**7.6 Fonds de promotion - à noter** à suivre

Comme il a été décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont distribués à titre d'information des Membres exportateurs.

**7.7 Procédures de nomination d'un nouveau directeur exécutif - à approuver** à suivre

**7. Fonds spécial — à noter** [SF-46/20](#)

Le porte-parole des Membres exportateurs rendra compte des développements concernant l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs.

**8. Questions diverses - à examiner**

**9. Date de la prochaine session - à noter** verbal

**10. Remarques de clôture - à noter** verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.



## LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à [129<sup>th</sup> ICC Credential Form](#) avant le 24 mars 2021**

**L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date**

[Date]

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(15 et 16 avril 2021)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 129<sup>e</sup> session (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 15 et 16 avril 2021 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Suppléant(s) (délégué intervenant)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)

[Titre]

[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

## ANNEXE II

### MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE

Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre  
autorisation en pièce jointe à  
[129<sup>th</sup> ICC Credential Form](#)  
avant le 24 mars 2021

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café**  
**Session virtuelle**  
**(15 et 16 avril 2021)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 129<sup>e</sup> session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 129<sup>e</sup> session du Conseil international du Café les 15 et 16 avril 2021.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.